

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES ADMI-
NISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

RAD. 15/06/83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

84/093 du 19/01/84

II) ECRET N°

Portant détachement de ^{La} ~~Carrière~~ KANGA Louise,
Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 3^e éche-
lon auprès de la Commission Centrale de
Contrôle et de Vérification du Parti.

VISAS :

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA RE-
PUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES

D.B

(/U la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la
Magistrature ;

(/U la loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation
de la Justice en République Populaire du Congo ;

(/U le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de
la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisé ;

(/U le décret 62/130/RF du 9 Mai 1962 fixant le régime de
rémunération des Fonctionnaires ;

(/U le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et rempla-
çant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août
1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif
au statut de la Magistrature ;

(/U l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exer-
cice du pouvoir réglementaire en Rép. Pop. du Congo ;

(/U le décret 75/134 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/U le décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/U le rectificatif n° 01/016 du 26 Janvier 1981 au décret
80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;

(/U le décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;

(/U le décret 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions
et réorganisation du Ministère de la Justice ;

(/U le décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER La Camarade KANGA Louise, Magistrat de 2^e grade, 2^e groupe, 3^e échelon est mise en position de détachement auprès de la Commission Centrale et de Vérification du Parti (OCCVP.).

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 19 Janvier 1964

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice,

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Capitaine Dieudonné KINBENGE.-

Ampliations :

P.R.	1	JORPC	1
P.M.	1	SGCH	1
M.J.	1	Pquet Général Cour d'Appel	3
SGJ-DSAF	3	Cour Suprême	1
DGB	3	Dossier	1
DCF	1	Intéressée	1.-